

Affiliation 2023/2024
Etablissement

A retourner impérativement **avant le 30 septembre 2023**

	Nom du mandataire	Signature du mandataire
1		
2		
3		

N° d'affiliation à l'OCCE (N° RNE) 091.....

La coopérative scolaire, dont les mandataires sont désignés ci-dessus règle ce jour ses cotisations 2023/2024.

COTISATION

Nombre total d'adhérents : x 1,70 € = € **(A)**

SOLIDARITE entre les coopératives : € **(B)**

Cette participation augmentera le fonds d'aide à projets.

ANIMATION & EDUCATION

Abonnement à la revue (5 numéros/an) = 11,00 € **(C)**

TOTAL à régler (A+B+C) = €

Tournez SVP 

Office Central de la Coopération à l'École de l'Essonne

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

10 bis square Lamartine - 91000 EVRY-COURCOURONNES

Tél. : 01 60 78 26 60 - ad91@occe.coop

Site Internet : www.occe.coop/ad91



- par chèque libellé à l'ordre de : OCCE ESSONNE date d'encaissement/...../2023

- par prélèvement date de prélèvement/...../2023

Date et signature d'un mandataire :

Règlement :

Vous pouvez régler par :

- Chèque
- Prélèvement (directement sur le compte de la coopérative)

Si vous le souhaitez, merci d'indiquer une date à laquelle encaisser le chèque ou faire le prélèvement (en tous les cas avant le 31 décembre).

Comptabilité :

La cotisation OCCE est à enregistrer dans le compte 65860008

La solidarité entre les coopératives est à enregistrer dans le compte 67000008

La revue animation & éducation est à enregistrer dans le compte 61810008

Les coopératives souhaitant développer la solidarité avec d'autres coopératives peuvent faire un don qui alimentera le fonds d'aide à projets (**B**).

Vous pourrez choisir de vous abonner à la revue « Animation & Education » de l'OCCE. Il vous suffit pour cela d'ajouter 11€ à votre cotisation (**C**).

